



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Le 8 mars 2021

À une séance régulière du Conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, tenue à huis clos par vidéoconférence compte tenu de l'arrêté ministériel en vigueur en raison de la crise de la COVID-19, le 4 mars 2021 à quinze heures (15h00), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents :

Messieurs Denis Chalifoux, président, Richard Forget, vice-président, Sébastien Lajoie, directeur et secrétaire-trésorier, Carl De Montigny, Michel Bazinet, et madame Anne-Guyline Legault, membres.

Étaient également présents : monsieur Daniel Charette, membre substitut et Gabrielle Labonté, secrétaire.

Ouverture de la séance

2021-03-13

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE

les membres du conseil d'administration ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance de l'assemblée;

CONSIDÉRANT QUE

les membres de l'assemblée ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

et résolu à l'unanimité des membres :

QUE le conseil d'administration de la Régie Incendie des Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2021-03-14

Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 4 février 2021

CONSIDÉRANT QUE

le directeur a remis une copie de ce procès-verbal au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le procès-verbal de l'assemblée du 4 février 2021.

ADOPTÉE

2021-03-15

Comptes à recevoir

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à recevoir au 25 février 2021.



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-03-16

Comptes à payer

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à payer au 25 février 2021, au montant de 74 030.81\$.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-03-17

Approbation du rapport financier et du rapport des auditeurs – Exercice financier 2020

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts accepte le dépôt du rapport financier pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020 et du rapport des auditeurs de la Régie incendie des Monts.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-03-18

Annulation de factures

CONSIDÉRANT QUE

plusieurs factures impayées sont en processus de recouvrement auprès de l'agence de recouvrement et services d'enquêtes Oligny & Thibodeau ;

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu d'annuler des factures en souffrance et de les inscrire dans le poste comptable « 02-190-00-985 créances douteuses ou irrecevables » ;

Numéro facture	Date facture	Nom	Description	Montant	Intérêts	Total
2019-000115	2019-11-27	Nicolas Picq	Déversement	1 225.00\$	289.97\$	1 514.97\$
2019-000123	2019-12-12	Yannick Raiche-Caissy	Incendie véhicule	1 000.00\$	228.51\$	1 228.51\$
2019-000127	2019-12-31	Dhillon Bhavjinder S.	Déversement	4 000.00\$	872.51\$	4 872.51\$
2020-000002	2020-02-15	Danyelle Dorio-Forget	Protection accident	700.00\$	147.71\$	847.71\$
2020-000059	2020-06-15	PG Solutions	Heures perdues	2 892.50\$	366.97\$	3 259.47\$
Total				9 817.50\$	1 905.67\$	11 723.17\$

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise l'annulation des factures détaillées ci-haut, pour un montant total de 11 723.17\$.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-03-19

Entente de services pour la solution SURVI-Véhiculaire - CAUCA

CONSIDÉRANT QUE

la RIDM désire obtenir le système SURVI-Véhiculaire offrant une assistance électronique en complémentarité avec le service de répartition sur les ondes radio fourni par CAUCA ;

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de conclure une entente afin de définir les modalités concernant l'équipement et la prestation de services permettant à CAUCA d'offrir l'application SURVI-Véhiculaire à la RIDM ;

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise le directeur, M. Sébastien Lajoie, à signer l'entente de services pour la solution SURVI-Véhiculaire avec la Centrale d'appels d'urgence de Chaudière-Appalaches (CAUCA).

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-03-20

Travaux de réparation sur le véhicule 223 - Autorisation de dépense

CONSIDÉRANT QUE

l'unité 223 nécessitait des réparations majeures ;

CONSIDÉRANT QUE

conformément à la politique d'achat, cette dépense doit être autorisée par le conseil d'administration ;

Il est proposé par Anne Guylaine Legault, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts autorise la dépense d'un montant de 19 262.87\$, plus taxes applicables, payable à la compagnie « Aréo-Feu », pour effectuer les travaux de réparation sur l'unité 223.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

2021-03-21

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Modification du règlement d'emprunt 107

CONSIDÉRANT QU'

il est nécessaire d'amender le règlement 107 puisque le montant d'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation est moins élevé que le montant demandé;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie incendie des Monts a décrété, par le biais du règlement numéro 107, une dépense de 1 092 640 \$ et un emprunt de 1 092 640\$ pour l'acquisition des lots 13A-2, 13A-1, 13A-8 et 13A-P, rang 5 du Canton de Beresford de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts et pour les travaux de préparation;

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le titre du règlement numéro 107 est remplacé par le suivant : « Règlement numéro 107 décrétant des dépenses de 940 224\$ et un emprunt de 940 224\$ pour l'acquisition des lots 13A-2, 13A-1, 13A-8 et 13A-P, rang 5 du Canton de Beresford de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts et pour les travaux de préparation »;

QUE l'article 1 du règlement numéro 107, modifié par la résolution 2020-07-61, est remplacé par le suivant : « La Régie incendie des Monts est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 940 224\$ pour l'acquisition des lots 13A-2, 13A-1, 13A-8 et 13A-P, rang 5 du Canton de Beresford de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts et pour les travaux de préparation. »

QUE l'article 2 du règlement numéro 107 est remplacé par le suivant : « Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 940 224 \$ sur une période de vingt (20) ans » ;

QU' une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

2021-03-22

Démission – Éric Langlois Isabelle

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Éric Langlois Isabelle a remis sa démission à titre de pompier pour la Régie incendie des monts ;

Il est proposé par Anne Guylaine Legault, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts prend acte de la démission de monsieur Éric Langlois Isabelle, effective le 16 février 2021.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

2021-03-23

Nomination chef à la prévention et à la formation

CONSIDÉRANT QUE

il y a lieu de combler le poste de chef à la prévention et à la formation ;

CONSIDÉRANT QU'

un processus de sélection a permis de retenir un candidat ;

CONSIDÉRANT

la recommandation du directeur ;

Il est proposé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts :

- sur la recommandation du directeur, nomme monsieur Alexandre Bernier, au titre de chef à la prévention et à la formation, effectif à compter du 22 mars 2021, le tout selon les conditions de travail prévues à l'entente du personnel cadre.
- autorise le président, M. Denis Chalifoux et le directeur, monsieur Sébastien Lajoie, à signer l'entente de conditions de travail du personnel cadre.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2021-03-24

Adoption du règlement 010 concernant l'augmentation du fonds de roulement

CONSIDÉRANT QUE

la Régie a un fonds de roulement de 300 000\$;

CONSIDÉRANT QU'

en vertu de l'article 468.45.7 de la *Loi sur les cités et villes*, la Régie peut augmenter son fonds de roulement, pour totaliser un montant de 400 000\$;

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts adopte le règlement portant le numéro 010, concernant l'augmentation du fonds de roulement.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

Période de questions d'ordre général

2021-03-25

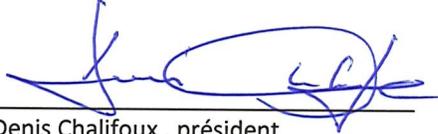
Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Anne Guylaine Legault et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 15h30.



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS



Denis Chalifoux , président



Sébastien Lajoie secrétaire-trésorier